

Bordeaux, le 21 mars 2025

Monsieur le Préfet
Préfecture de Région
2 esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux Cedex

Lettre remise contre décharge

Objet : Préavis de grève

PJ : communiqué intersyndical

Monsieur le Préfet,

Les personnels des collectivités territoriales travaillant dans le secteur de l'aide à domicile connaissent une dégradation constante de leurs conditions de travail. La pénibilité de leurs métiers est accentuée par des difficultés de recrutement.

Le syndicat CFDT Interco33 s'associe pleinement à l'appel à la mobilisation intersyndicale des personnels de l'aide à domicile pour la journée du 1^{er} avril 2025.

Nous demandons au gouvernement de prendre toute mesure permettant d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents, et notamment :

- L'augmentation générale des salaires prenant en compte a minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans,
- Le versement inconditionnel des 183 euros du Ségur pour toutes et tous,
- Le financement des établissements à hauteur des besoins,
- L'amélioration des conditions de travail,
- La création des postes nécessaires.

Dans l'attente, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L2512-5 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par notre organisation syndicale de **déposer un préavis de grève pour la journée du 1^{er} avril 2025 de 00h00 à minuit.**

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels des collectivités territoriales de la Gironde et de leurs établissements, notamment celles et ceux travaillant dans les structures d'aides à domicile (CCAS, CIAS...).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

**Le secrétaire général
Fabrice Casareggio**

